



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2016

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mme Jacqueline ARCANGER, M. Christophe BÉCHU, Mme Michèle LEMERCIER, M. Arnaud MOUSSAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, Denise CARDINAL, M. Paul GARNIER, Alain BELLAY, Stéphane BIGOT, Christophe BONNIER, Régis BRAULT, Mmes Mélanie BIDAULT, Nathalie FARCY, M. Aurélien BOUHALLIER, Marc CORNU, Mme Liliane FROGET.

Absents Excusés : Mme Gaëlle BONNABESSE-WILLY et M. Christophe DÉMAS.

Étaient représentés : M. Gérard LE FEUVRE, Mmes Annick GILLES et Christiane RAULIN qui avaient donné respectivement procuration à MM. Stéphane BIGOT, Marc CORNU et Mme Sylvie BLIN conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Annick GUILLAUME a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 4 février 2016 a été adopté par tous les présents.

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N°9-2016 : Fixation des tarifs des différentes animations 2016 organisées pendant les vacances d'hiver par le service jeunesse pour l'accueil de loisirs « les Châtelets », « les Bizeuls » et le Foyer de Jeunes travailleurs.

N°10-2016 : Passation d'un bail pour la location d'un bâtiment administratif communal sis 43 A place Renault Morlière pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} février 2016 sur la base d'un loyer mensuel de 300 €.

N°11-2016 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local communal à l'association « ADMR d'Ernée » à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 3 ans avec reconduction possible et un forfait annuel de 1 000 €.

N°12-2016 : Signature avec M. Christian ROUSSEAU, d'une convention de mise à disposition des terres agricoles d'une superficie de 70a 00ca pour une redevance annuelle de 91 € pour la période de novembre 2015 à octobre 2016.

N°13-2016 : Signature d'un contrat de maintenance du pont bascule au Parc de la Mission avec la société OMNIPESAGE de la Chapelle aux Moines (61) pour une durée de 2 ans et un montant de 1 491,86 € HT.

ÉDUCATION – JEUNESSE - CULTURE

VOYAGES SCOLAIRES ET SORTIES PÉDAGOGIQUES – ANNÉE 2016

Madame MERZOUK rappelle que le Conseil municipal attribue chaque année un crédit budgétaire aux écoles d'Ernée pour l'organisation de leurs voyages scolaires et de leurs projets pédagogiques.

Sur l'avis favorable de la Commission Education, le Conseil Municipal **décide** de reconduire ce dispositif **et de porter** pour 2016 de 3,59 € à 3,60 € par élève la participation forfaitaire pour chaque prestation attribuée à cet effet.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINT VINCENT DE PAUL PRIMAIRE ET MATERNELLE D'ERNÉE – ANNÉE 2016

Madame MERZOUK, Adjointe, rappelle que, par délibération du 20 décembre 2001, le Conseil Municipal a fixé les modalités de participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole St Vincent de Paul Primaire et Maternelle dans le cadre du Contrat d'Association intervenu entre l'Etat et l'Ecole St Vincent de Paul.

Pour 2016, le Conseil municipal **vote et approuve** le montant de la participation à hauteur de **152 581,88 €**, qui s'établit comme suit et dont le paiement interviendra trimestriellement par avance :

↳ forfait fonctionnement	141 545,28 €
↳ forfait contreparties	7 711,28 €
↳ forfait mobilier	3 325,32 €

Par ailleurs, le Conseil municipal **maintient** la contribution de la commune pour le service de la restauration scolaire de l'école Saint Vincent de Paul à 1,44 € par repas, étant précisé que cette subvention est versée trimestriellement à terme échu.

**SERVICE JEUNESSE « LES CHÂTELETS »
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA CAF 53**

Dans le cadre des activités du service jeunesse « les Châtelets », une réflexion a été engagée en concertation avec 5 jeunes adhérents pour l'aménagement d'un skate park. Madame MERZOUK, Adjointe, expose que la commission Education-Jeunesse-Culture a validé ce projet pour une dépense de 5 686,33 € TTC. Le Conseil municipal **sollicite** l'aide financière à l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne.

Afin d'assurer une utilisation correcte de ce nouvel équipement, le Conseil municipal **adopte** le règlement intérieur du skate park pour réglementer son accès, les horaires et modalités d'utilisation, les obligations des utilisateurs et les consignes de sécurité. Il est précisé que cet équipement sera ouvert à compter du 4 avril 2016 et sa gestion assurée par le service jeunesse des Châtelets.

AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE

**LOTISSEMENT DE LA GUINEFOLLE
AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS SUITE A APPEL D'OFFRES**

Sur le rapport de la commission d'appel d'offres du 21 janvier 2016, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés entreprises suivants :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
Lot 01 – voirie et assainissement	LATP-53500 ERNEE	224 996,00 €
Lot 02 – AEP	FTPB- 53410 SAINT PIERRE LA COUR	55 096,00 €
Lot 03 – réseaux souples	SORAPEL-53500 ERNEE	115 394,00 €
Lot 04 – Essais réseaux	SPI2C- 44472 CARQUEFOU	3 500,25 €
	TOTAUX	398 986,25 €

représentant un montant global de travaux de 398 986,25 € HT soit - 25% par rapport à l'estimation prévisionnelle qui avait été établie sur la base de 531 693,25 € H.T.

**VOIE COMMUNALE DE LA GUINEFOLLE
AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS SUITE A APPEL D'OFFRES**

Sur le rapport de la commission d'appel d'offres du 21 janvier 2016, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés entreprises suivants :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
Lot 05 – voirie	STPO-53000 LAVAL+	118 549,25 €
Lot 06 – Eclairage public	SORAPEL – 53500 ERNEE	40 464,00 €
	TOTAUX	159 013,25 €

représentant un montant global de travaux de 159 013,25 € H.T. soit - 24% par rapport à l'estimation prévisionnelle qui avait été établie sur la base de 209 084 € H.T.

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET CONSTRUCTION DE LOGEMENTS – CARREFOUR SAINT ANTOINE
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT 2016**

Le Gouvernement a annoncé lors du Comité interministériel aux Ruralités du 14 septembre 2015, son intention de soutenir l'investissement public local. Dans ce cadre, la loi de Finances 2016 a créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs EPCI.

Une enveloppe de 500 M € est consacrée au financement de grandes priorités d'investissement.

M. HUARD, adjoint, expose que dans le cadre de la revitalisation du centre-ville et de la densification urbaine, il est envisagé de construire 4 logements (maisons de ville de type F3-F4) en accession sociale à la propriété et d'aménager la voirie de

desserte, de créer un parc de stationnement de 25 emplacements desservant les commerces et les habitations environnantes, et de sécuriser l'accès aux écoles par un cheminement piétonnier pour un coût est estimé à 150 000 € HT.

Le Conseil municipal **approuve** le plan de financement prévisionnel de cette opération qui s'établit comme suit :

- dotation de soutien à l'investissement 2016 sollicitée (50%) : 75 000 €
- participation de la commune : 75 000 €

et **mandate** Monsieur le Maire pour solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Région ladite subvention de dotation de soutien à l'investissement.

AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE MULTI-ACTIVITÉS RUE DE LA VALLÉE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT 2016

Le Gouvernement a annoncé lors du Comité interministériel aux Ruralités du 14 septembre 2015, son intention de soutenir l'investissement public local. Dans ce cadre, la loi de Finances 2016 a créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs EPCI.

Une enveloppe de 300 M € est dédiée aux villes petites et moyennes pour renforcer leurs fonctions de centralité.

Suite à la décision d'acquisition de l'ancien entrepôt sis 7 rue de la Vallée d'une superficie de 1080 m², M. HUARD, adjoint, rappelle que le Conseil municipal lors de sa séance du 4 février 2016 a approuvé le projet d'aménagement de ce bâtiment en local multi usages de loisirs et culturel afin de répondre aux besoins des associations et établissements scolaires avec la réalisation d'une première tranche de travaux d'une surface d'environ 750 m².

Le Conseil municipal **approuve** le plan de financement prévisionnel de cette opération, dont le coût est estimé à 292 000 € H.T., pour cette 1^{ère} tranche, qui s'établit comme suit :

- dotation de soutien à l'investissement 2016 sollicitée (50%) : 146 000 €
- subvention D.E.T.R. 2016 sollicitée (30% de 200 000 €) : 60 000 €
- participation de la commune : 86 000 €

et **mandate** Monsieur le Maire pour solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Région ladite subvention de dotation de soutien à l'investissement.

TRAVAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE À L'INTÉRIEUR DE L'AGGLOMÉRATION CRÉATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT - CARREFOUR SAINT ANTOINE SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil municipal **adopte** le projet d'aménagement sécuritaire au carrefour Saint Antoine visant à créer un parc de stationnement de 25 emplacements desservant les commerces et les habitations environnantes et à sécuriser l'accès aux pour un coût d'objectif d'opération de 50 000 € H.T.

Il **approuve** le plan de financement prévisionnel de cette opération qui s'établit comme suit :

- subvention Conseil général (25% de 40 000 €) 10 000 €
- participation de la commune : 40 000 €

et **mandate** Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Conseil départemental une subvention dans le cadre du programme financé à l'aide du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

TRAVAUX DE SÉCURITÉ À L'INTÉRIEUR DE L'AGGLOMÉRATION AMÉNAGEMENT D'UN ABRIBUS PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Afin d'accompagner la commune dans sa réflexion concernant les aménagements à réaliser au niveau de la place de l'hôtel de ville et les abords de la mairie suite à la mise en accessibilité de l'hôtel de ville, le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 24 septembre 2015, de confier une mission au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Mayenne. Ainsi, il est prévu d'aménager un accès piétonnier, de sécuriser le parvis de la place de l'Hôtel de Ville et de déplacer l'abribus existant.

Le Conseil municipal **adopte** ledit projet d'amélioration des transports en commun tel que ci-dessus présenté pour un coût d'objectif d'opération de 66 500 € H.T. et **approuve** le plan de financement prévisionnel de cette opération qui s'établit comme suit :

- subvention Conseil général (50% de 20 000 €) 10 000 €
- participation de la commune : 56 500 €

Il **mandate** Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Conseil départemental une subvention dans le cadre du programme financé à l'aide du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

POLITIQUE FAMILIALE – AFFAIRES SOCIALES

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2015-2020

L'article 1^{er} de la loi du 5 juillet 2000 a prévu une révision des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage tous les six ans. La commission consultative relative aux gens du voyage a donné un avis favorable lors de sa séance du 12 janvier 2016 au projet de nouveau schéma départemental 2015-2020.

Madame ARCANGER, Adjointe, présente ce schéma départemental qui comporte plusieurs volets :

- Volet équipement et habitat
- Volet scolarisation
- Volet accompagnement par l'insertion professionnelle
- Volet accompagnement et l'insertion par la santé
- Volet accompagnement et insertion sociale par l'accès aux droits, aux loisirs et par l'animation sociale.

5 objectifs ont été fixés pour le schéma 2015-2020 :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles
- Mettre en place un projet social par aire d'accueil.

Sur proposition de la commission Politiques familiales du 23 février 2016, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2015-2020.

AFFAIRES FINANCIÈRES

GESTION DU PERSONNEL MODIFICATION N° 1.2016 DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur avis favorable du comité technique du 25 février 2016 et de la Commission des Affaires Financières du 29 février 2016, le Conseil municipal **décide** de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière - Grade	Effectifs budgétaires Au 01/01/2016	Modifications	Date d'effet	Effectifs après modif.
Filière technique				
Agent de maîtrise principal	1	- 1	01/01/2016	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	- 1	01/01/2016	0
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	14	- 1	01/01/2016	13
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	23	+ 1	01/09/2016	24
		+ 1	06/07/2016	
		+ 1 (TNC 23.75/35 ^è)	01/04/2016	
		+ 1	01/04/2016	
		- 1 (TNC 20.25/35 ^{ème})	01/04/2016	
		- 1 (TNC 27.75/35 ^{ème})	01/04/2016	
		- 1	01/01/2016	
Filière administrative				
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	+ 1	06/05/2016	2

Le Conseil municipal **décide de recruter** un agent d'entretien des espaces verts à temps complet avec effet au 1^{er} avril 2016 et **autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de recrutement.

Il **autorise** également Monsieur le Maire à faire appel à un contractuel à temps complet pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité du service espaces verts pendant la période du 1^{er} avril au 31 août 2016.

FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX

Le Conseil municipal reconduit les taux de fiscalité directe pour 2016, comme suit :

- Taxe d'Habitation :	17,46%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	33,23%
- Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties :	45,85%

BUDGET GÉNÉRAL PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Conformément aux orientations du DOB 2016, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il s'agit de la première année où le budget primitif sera voté plus tôt que les années précédentes dans l'objectif d'une meilleure visibilité du budget et d'un démarrage des investissements plus tôt afin de maintenir le niveau d'investissement et d'activité pour les entreprises.

Aussi, il n'intègre pas la reprise des résultats 2015. Ces derniers seront repris lors de la décision modificative n°1 qui interviendra courant mai.

Dans cette attente, le budget primitif intègre uniquement les dépenses d'investissement obligatoires et les opérations prioritaires, y compris les restes à réaliser 2015.

Aussi, afin d'équilibrer ce budget, il est nécessaire d'inscrire un emprunt à hauteur de 1,410 M€, étant précisé que celui-ci sera réajusté à l'occasion de la reprise des résultats pour un montant maximum d'emprunt de 300 000 € afin de poursuivre notre politique de désendettement.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, le Budget Primitif de fonctionnement 2016 a été établi comme suit :

- pas d'augmentation des taux des impôts locaux communaux (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie)
- respect de l'objectif d'évolution de la dépense locale de fonctionnement (+1,30%)
- maîtrise des dépenses de fonctionnement en intégrant de nouvelles charges de fonctionnement (gestion de nouveaux équipements – mairie annexe et espace multi activités)
- mener un programme pluriannuel de travaux d'investissement en limitant le recours à l'emprunt afin de ne pas augmenter les charges financières

Suite à cet exposé et après avoir pris connaissance des dépenses et recettes détaillées du budget, le Conseil Municipal à l'Unanimité adopte le Budget Primitif 2016 lequel s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement (vote par chapitre) :	7 462 489 €
- Section d'Investissement (vote par opération):	3 861 833.26 €

Le budget 2016 se donne pour objectifs prioritaires :

- de poursuivre le développement urbain de la commune avec l'étude des possibilités d'utiliser le foncier et l'immobilier disponibles, pour densifier l'agglomération et limiter ainsi la consommation des terres agricoles, de définir la localisation de la maison de santé pluridisciplinaire
- d'améliorer les voiries urbaines et rurales avec notamment la réalisation de la voie d'accès au lotissement de la Guinefolle
- d'améliorer des réseaux avec l'engagement de travaux de réseaux d'eau et d'assainissement route de Carelles. Les travaux de mise en conformité de l'éclairage public se poursuivront rue Berlioz et une étude sur la diminution de la consommation de l'éclairage public sera effectuée avec une programmation pluriannuelle.
- de réhabiliter les bâtiments communaux (dernière tranche de réfection de la toiture du groupe scolaire Fernand Vadis, aménagement d'un espace multi activités) et renouveler les équipements des services (renouvellement du parc de véhicules, informatisation des services, équipement en tablettes numériques des élus)
- de démarrer les travaux d'accessibilité de la mairie, et la mise en place d'un agenda accessibilité pour l'ensemble des bâtiments communaux d'ici fin septembre 2016.

Ce budget fixe par ailleurs à 10 000 € la subvention versée au CCAS pour 2016

**BUDGET ANNEXE DÉVELOPPEMENT LOCAL
PRÉSENTATION ET ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Conseil Municipal **vote et approuve** le Budget Primitif 2016 « Développement Local » de la Commune qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

- Section de Fonctionnement (vote par chapitre) :	675 398,55 €
- Section d'Investissement (vote par opération):	653 366,05 €

Ce budget prévoit notamment la viabilisation d'une parcelle en vue d'une éventuelle vente ainsi qu'une provision pour travaux.

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA GUINEFOLLE
PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Conseil Municipal **vote et approuve** le Budget Primitif 2016 « Lotissement de la Guinefolle » de la Commune qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

- Section de Fonctionnement (vote par chapitre):	662 500,00 €
- Section d'Investissement (vote par opération):	30 411,39 €

Ce budget prévoit notamment le démarrage des travaux de viabilisation pour la création du nouveau lotissement communal.

**BUDGET GENERAL
ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES**

Sur demande du receveur et suite à une procédure de surendettement validée par le tribunal d'instance de Bayonne, le Conseil Municipal **décide d'admettre en non-valeur** des dettes de loyers d'avril à septembre 2013 pour un montant de 928.04€.

Sur demande du receveur et suite à une procédure de surendettement validée par le tribunal d'instance de Limoges, le Conseil Municipal **décide d'admettre en non-valeur** une dette de centre aéré de 2012 pour un montant de 37.76€.

Pour Extrait Conforme.
Le Secrétaire de Séance,

Annick GUILLAUME

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.



Le Maire

Gérard LEMONNIER